



REGLEMENT SPORTIF 2018

CATÉGORIES X30 JUNIOR & X30 SUPER

En qualité d'importateur officiel IAME X30 pour la France et afin de développer la pratique du karting loisir et compétition, la société IAME France organise, via son département événementiel dénommé « Victory Concept », la Coupe de Marque X30 Challenge France.

Labellisée FFSA et accréditée du N°CKXX. Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers d'amicales, d'épreuves régionales et d'un X30 Challenge France.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'X30 Challenge est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, des ligues de karting et en collaboration avec les Associations Sportives de Karting (ASK) organisatrices.

Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les ligues de karting peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de Marque X30 Challenge France dans leurs différents championnats et dans toutes les amicales qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité. L'organisation des courses est placée sous la responsabilité des ASK (directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des Ligues de Karting, sous l'égide de la FFSA.

Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat régional et Victory Concept dépositaire de la coupe de marque. Le barème suivant sera alors appliqué :

X30 Junior + X30 Super

- 0 pilotes : Aucune subvention
- De 6 à 9 pilotes inscrits au Championnat régional : 550 €
- De 10 à 29 pilotes inscrits au Championnat régional : 1 100 €
- De 30 à 49 pilotes inscrits au Championnat régional : 1 650 €
- 50 pilotes et plus inscrits au Championnat régional : 2 215 €

La dotation sera remise, à la demande de la ligue de karting, soit en Bon d'achat IAME TTC d'une valeur de 50 €, 100 €, 200 € ou 300 €, soit en chèque.

Victory Concept centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et LK organisatrices qui s'engagent à transmettre par mail l'ensemble des résultats à Victory Concept et ce, dans un délai maximum de 5 jours.

ARTICLE 2 : REGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la Coupe de Marque X30 Challenge France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats des ligues, les amicales, le



Challenge X30 France et toutes autres courses intégrant les catégories « X30 » sans un accord écrit préalable d'une part de Victory Concept et d'autre part de la FFSA.

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le Règlement Sportif National FFSA. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

Pour l'année 2018, la Coupe de Marque X30 Challenge France sera « Labellisée FFSA » et pourra donc être intégré aux Championnats de ligue.

ARTICLE 3 : CATEGORIES ET CLASSEMENTS

L'X30 Challenge France est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, il est composé de deux catégories, définies par le moteur et les classements suivants :

- Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement)
- Catégorie X30 Super (1 seul et même classement)

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

L'X30 Challenge France est ouvert à tous les pilotes, à partir de :

- Catégorie X30 Junior : 12 ans
- Catégorie X30 Super : 15 ans

Âge minimum dans l'année, possesseurs d'une licence compétition karting FFSA nationale ou internationale, validée pour 2018.

Les épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique de la Coupe de Marque.

Une Série Nationale IAME SERIES FRANCE, comportant les catégories X30 Junior et X30 Sénior, sera organisée aux dates suivantes :

Brignoles : 23-25 février 2018

Château-Gaillard : 15-17 juin 2018

Le Mans : 07-09 septembre 2018

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

ARTICLE 5 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Chaque pilote désirant participer à une compétition, versera au moins 8 jours avant celle-ci, le montant de l'engagement réclamé par l'ASK organisatrice de la course. Tout pilote qui ne se sera pas inscrit dans ces délais ne pourra prendre le départ qu'après avoir acquitté un droit d'engagement majoré de 100 Euros au minimum si le règlement particulier le prévoit. Pour la finale nationale, le montant de l'engagement est celui mentionné dans le règlement particulier de cette épreuve. Pour la course, le règlement sportif national de la FFSA sera appliqué.



ARTICLE 6 : POIDS - AGE

Catégorie X30 Junior (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 12 ans minimum dans l'année à 14 ans dans l'année. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 145 kg minimum, à tout moment de la course.

Catégorie X30 Super (1 seul et même classement) : ouverte à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, sans limitation supérieure d'âge. Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 160 kg minimum, à tout moment de la course.

ARTICLE 7 : Le comité d'organisation du X30 Challenge, composé de Thierry Seminger, Elodie Gloaguen, Olivier Cèbe et Julien Dannonay, se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote en le lui signifiant au moins 5 jours avant la compétition, sauf si la date de réception de l'inscription ne permet pas de respecter ce délai. Dans ce cas, le refus de l'inscription pourra être signifié le jour de la Course. Ce refus devra être signifié par le comité d'organisation. A tout moment de la saison, le comité d'organisation pourra exclure tout pilote dont l'attitude pourrait nuire à l'image, ou à la crédibilité du challenge, ou du karting en général, dans le respect du Code Sportif International.

ARTICLE 8 : CALENDRIER

Les pilotes pourront participer à toutes les courses amicales, sans que le résultat de ces courses soit pris en compte pour le classement final. Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice. Dans la saison il sera organisé une Finale Nationale qui aura lieu au Mans les 07, 08 et 09 septembre 2018 (sous réserve de modification). Le classement final du X30 Challenge France prendra en compte les résultats de la Série Nationale.

ARTICLE 9 : DOTATION

A l'issue de la finale nationale, une remise des prix d'une valeur de 10 000 Euros minimum, sera organisée. La première partie de cette dotation sera d'un moteur pour chaque champion de chaque catégorie. L'autre partie de la dotation sera composé de lots tirés au sort entre les participants présents à la remise des prix. Ainsi qu'une invitation offerte aux premiers de chaque catégorie à la IAME International Final 2018.

ARTICLE 10 : SAISIE

A la suite d'un rapport fait par le responsable technique de la manifestation, le collège des commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs du X30 Challenge France ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation. Pour toute saisie, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS

La société IAME France, organisatrice du X30 Challenge en partenariat avec sa filiale événementielle Victory Concept se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, après accord de



la FFSA, si des raisons majeures l'imposent. Seul l'organisateur du X30 Challenge France est habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de Marque X30 Challenge France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement et de l'appliquer.

Victory Concept se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation, y compris en cours d'épreuve, d'un pilote ou d'un team ne respectant pas les obligations découlant du présent Règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) et/ou n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la Coupe de Marque X30 Challenge France et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque X30 Challenge France ou du sport Karting en général. Il est précisé à ce titre que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.

ARTICLE 14 : Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans les règlements sportifs et techniques de la FFSA est interdit.

ARTICLE 15 : PUBLICITE

Victory Concept se réserve le droit d'obliger tous les participants au X30 Challenge France à porter sur leur combinaison une broderie du Challenge et/ou d'apposer sur les karts un sticker du challenge avec la présence d'éventuels partenaires.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS PARCS ASSISTANCE, PRE-GRILLE, PARC FERME

Voir annexe